



Comité d'entente

des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés
Grande Cause Nationale 2003

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Paris, le 30 octobre 2018,

Monsieur le Président de la République,

Vous avez annoncé, au début de l'été 2018, votre intention de lancer un large débat national afin de mieux prendre en compte, dans le cadre de la solidarité nationale, les risques liés à la « dépendance ». Cette consultation devrait aboutir à une loi au printemps 2019.

La ministre des solidarités et de la santé a lancé, le 1er octobre dernier, cette concertation intitulée « Grand âge et Autonomie ».

Le Comité d'entente salue cette initiative et il est totalement solidaire d'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées et de leurs aidants.

Cependant, nous sommes étonnés de ne pas être directement associés à ce débat qui nous concerne pourtant tout particulièrement.

Il nous concerne tout d'abord sur les sujets qualifiés de « transversaux » : ceux relatifs aux personnes en situation de handicap vieillissantes, au soutien aux aidants, à la protection juridique des majeurs et à la promotion de la bientraitance.

Les sujets communs avec le secteur des personnes âgées ne manquent pas et les offres de services sont souvent les mêmes : services d'aides humaines – dont les SAAD en grande fragilité économique, les distributeurs d'aides techniques, l'adaptation du logement, les transports adaptés, ...

C'est dans ce sens que les parlementaires avaient voté en 2005 (loi « handicap » du 11 février 2005), la suppression de toute barrière discriminante liée à l'âge, avec pour objectif un droit universel à compensation qui couvre tous les besoins d'aides à l'autonomie et ce, quel que soit l'âge et la situation des personnes.

Contact : comite.entente.handicap@gmail.com / tél. : 01.44.85.50.56 / 15, rue Coysevox 75018 PARIS

Membres : AFEH – AFM Téléthon – AFSEP – ANCC – ANPEA – ANPEDA – ANPIHM – ANPSA – ANRH – APF France handicap – ASBH – Autisme France – Bucodes SurdiFrance – Cesap – CFPSAA – CHA – Clapeaha – Epilepsie France – Fagerh – Fédération Apajh – Fédération Française Sésame Autisme – FFAIMC – FFDys – FFGP – FMH – FNAF – Fnaseph – FNATH – France Acouphènes – GIHP National – HyperSupers TDAH France – Ladapt – Mutuelle Intégrance – Trisomie 21 France – Unafam – Unafct – Unapei – Unaph – Uniopss – Unisda – Vaincre la Mucoviscidose – AIRe – Alliance Maladies Rares – Anecamp – CHEOPS – Droit au Savoir – Entraide Universitaire – Eucra France – Fédération Générale des PEP – Fisaf – GPF – L'Arche en France – Santé Mentale France – CFHE



Aujourd'hui, vous le savez, les restes à charges financiers restent conséquents pour les personnes en situation de handicap et leur famille, en matière d'aides humaines, d'aides techniques, d'aménagement du logement ou du véhicule, et un certains nombres de surcoûts quotidiens sont liés au handicap.... certains besoins (activités domestiques, aide à la parentalité,) ne sont toujours pas pris en compte par la prestation de compensation et certaines populations restent encore exclues de ce droit.

Les associations du Comité d'entente doivent être présentes dans les débats qui aborderont, entre autre :

- la création d'un nouveau risque dépendance : quelle articulation avec le droit à compensation et avec la prestation de compensation ?
- la gouvernance : quelle évolution de la CNSA, dont nous sommes parties prenantes ?
- l'évolution du rôle des conseils départementaux, qui pilotent les politiques de l'autonomie et de l'accès aux droits, pour les personnes en situation de handicap ;
- le financement de ce nouveau risque, ...

Ainsi, de nombreux besoins des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs aidants convergent, même s'il y a des attentes et des réponses spécifiques à apporter à chacun.

Le handicap ne peut pas être exclu de ce débat et de cette consultation nationale.

Aussi, nous vous sollicitons officiellement, Monsieur le Président de la République, pour que nos associations participent à cette consultation afin de l'enrichir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre plus haute considération.

Copie :

Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre.

Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé ;

Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées ;

Madame Marie FONTANEL, conseillère solidarités et santé auprès du Président de la République ;

Madame Dominique GILLOT, Présidente du CNCPH ;

Monsieur Dominique LIBAULT, Président du Haut Conseil du financement de la protection sociale ;

Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente de la CNSA ;

Monsieur Denis PIVETEAU, Président de la Commission de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance.

Contact : comite.entente.handicap@gmail.com / tél. : 01.44.85.50.56

Membres : AFEH – AFM Téléthon - AFSEP - ANCC - ANPEA - ANPEDA - ANPIHM - ANPSA - ANRH – APF France handicap - ASBH - Autisme France – Bucodes SurdiFrance - Cesap - CFPSAA - CHA - Clapeaha - Epilepsie France - Fagerh - Fédération Apajh - Fédération Française Sésame Autisme - FFAIMC - FFDys - FFGP - FMH - FNAF - Fnaseph - FNATH - France Acouphènes – GIHP National - HyperSupers TDAH France - Ladapt - Mutuelle Intégrance - Trisomie 21 France - Unafam - Unaftc - Unapei - Unaph - Uniopss - Unisda - Vaincre la Mucoviscidose - AIRe - Alliance Maladies Rares – Anecamsp - CHEOPS - Droit au Savoir - Entraide Universitaire - Eucree France - Fédération Générale des PEP - Fisaf - GPF - L'Arche en France - Santé Mentale France - CFHE